

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 21 mai 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Bruno BOSLOUP
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Yannick DUPOUÉ
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 3 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CULTURE – RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER
APPROBATION DES TARIFS 2021**

CULTURE – RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER

APPROBATION DES TARIFS 2021

- VU les statuts de la communauté de communes « entre Dore et Allier »,
- VU l'article L2122-22 du CGCT notamment son alinéa 7 relatif à la création de régies de recettes et d'avances,
- VU le décret N°97-1259 du 29 décembre 1957 relatif à la création des régies de recettes et d'avance,

Madame La Présidente rappelle aux délégués communautaires que la Médiathèque entre Dore et Allier dispose d'une régie afin de gérer l'encaissement des éventuels produits consécutifs : au dédommagement de dégâts ou de détériorations de documents par les usagers, au remplacement de la carte de médiathèque, à l'impression ou à la photocopie d'un document ou encore aux droits d'entrées des usagers lors d'un spectacle.

Conformément à l'article du 5 du règlement intérieur, les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent ou qu'ils consultent. Les tarifs forfaitaires d'un dédommagement suite à dommage causé et constaté lors de la restitution des documents sont précisés et affichés au sein de la Médiathèque. L'utilisateur peut également remplacer à l'identique le support, le document. Quatre nouveaux supports sont ajoutés à la liste des documents empruntables avec les tarifs précisés ci-dessous en cas de dommages.

Les supports suivants sont déjà empruntables au sein du réseau :

Livres et revues : Différents formats de livres sont définis auxquels s'appliquent des tarifs distincts : Le personnel est habilité à décider du format adéquat, la règle est d'appliquer le tarif immédiatement supérieur au coût d'acquisition du document.

Magazine	Petit format (petit album)	Grand format (Grand album)	Moyen format (Roman)	Grand format (documentaire)	Très grand format (livre d'art)	Format supérieur (Type Citadelles & Mazonot)
10€	10€	20€	25€	50€	150€	300€

CD : **25€** l'unité. Le remplacement d'un coffret comprenant plusieurs CD donne lieu au remboursement de chaque CD à l'unité.

DVD : **50€** l'unité. Le remplacement d'un coffret comprenant plusieurs DVD donne lieu au remboursement de chaque DVD à l'unité.

Jeu vidéo : **50€** l'unité

Liseuse : **150€** l'unité

Jeu de société : Petit format : **15€** - Grand format : **30€**

Console Jeux vidéo : **500€**

Les quatre supports ajoutés sont les suivants :

Machine à coudre : 200€

Tablette SAMSUNG Galaxy Tab : 150€

Tablette IPAD : 300€

Tablette graphique : 100€

L'absence de restitution d'un matériel d'accompagnement (CD dans le cas d'un livre-CD, livret dans le cas d'un CD, manette de jeu, casques etc...) donne lieu au remboursement du document ou de l'objet dans sa totalité.

L'utilisateur ne pourra effectuer aucun emprunt et n'aura pas accès aux services en ligne tant que le dédommagement n'aura pas été effectué.

En cas de dégradation ou de partie manquante, le document défaillant est retiré des inventaires et donné à l'utilisateur lorsque celui-ci s'est acquitté du dédommagement.

Le montant du remplacement de la carte de médiathèque, donnée gratuitement lors de l'inscription, est de 5€.

Le tarif d'une impression/photocopie noir et blanc est de 0.10€.

Le tarif d'une impression/photocopie couleur est de 0.20€

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver les décisions précisées ci-dessus,
- D'approuver les tarifs précisés et complétés ci-dessus,
- De l'autoriser à signer les documents permettant sa mise en œuvre ainsi que tous les documents afférents aux précédentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame La Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 31 mai 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.